Sujet: Point sur l'avancée des dossiers de la résidence au 25/01/2011

**De:** "Jourdain, Jeremie" < Jeremie. Jourdain@paris.fr>

Date: Tue, 25 Jan 2011 17:56:30 +0100

Copie à : <vincent@mazalaigue.net>, <amelie.decaix@gmail.com>, "Barbara DESMET"

<br/><bdesmet@lacoste.fr>, <br/>freharbonnier@yahoo.fr>, <christinebernardet@yahoo.fr>, <clcazalis@orange.fr>, <gisarfati@free.fr>, <julienperdriau@hotmail.fr>, <karimlaroui@yahoo.fr>, <laurenceama3p@yahoo.fr>,

<gisarian@nec.n>, <junenperturau@notman.n>, <karimnaroui@yanoo.n>, <lautenecama5p@yanoo.n>,<nico1280@yanoo.fr>, <nouvelleseditions@yanoo.fr>, "pgozlan@ricoh.fr" <gozlan.philippe@gmail.com>,

"Jourdain, Jeremie" < Jeremie. Jourdain@paris.fr>

X-Account-Key: account3

**X-UIDL:** 1295974664.5066.mail499.ha.ovh.net,S=27524

X-Mozilla-Status: 0001

X-Mozilla-Status2: 00000000

**Delivered-To:** vincent@mazalaigue.net

Received: from b0.ovh.net (HELO queue) (213.186.33.50) by b0.ovh.net with SMTP; 25 Jan 2011 18:57:44

+0200

Received: from mdpmails02.paris.fr (HELO paris.fr) (194.153.110.12) by mx1.ovh.net with SMTP; 25 Jan

2011 18:57:44 +0200

**DKIM-Signature:** v=1; a=rsa-sha256; c=simple; d=paris.fr; s=mdp-dkim03; t=1295974636; x=1611331372;

q=dns/txt; h=Content-class: Content-Type:Subject:Date:Message-ID:From; bh=JTt3YOtmvTkFdLgE/n

3E6R+SiRB4WqoNS99x3dwmeUk=; b=FlqWnUWfPkYMwfGcQh50USaceE+OxU9PxT

VI+XvHO/4sqfotSH+glf5KrCt0GydiUsq9GvK2Hvy20XkEJ5LngyuYxPZdRbmUh1

ca0noKEfkSQ29eWgYqX4xoIscuFs5RK7uusUhAoNqqCwpjC4GMQa/HRKyN+QHPie 8HL5crSkk=

X-MimeOLE: Produced By Microsoft Exchange V6.5

Content-class: urn:content-classes:message

Version de MIME: 1.0

Content-Type: multipart/alternative; boundary="----= NextPart\_001\_01CBBCB0.D00E9927"

**ID du message :** <AE94E757581E4948B16E07112487AB0DD60273@mdphv2k3exs3.mdphv.mdp>

Thread-Topic: Point sur l'avancée des dossiers de la résidence au 25/01/2011

Thread-Index: Acu5gkER/SeHaIxzS1C2GY/Y0YeM9wCVG1OO

X-Priority: 1 Priority: Urgent Importance: high

**Return-Path:** Jeremie.Jourdain@paris.fr

X-OriginalArrivalTime: 25 Jan 2011 16:57:15.0146 (UTC) FILETIME=[EAE6EEA0:01CBBCB0]

X-Ovh-Tracer-Id: 74309394180256877

**X-Ovh-Remote:** 194.153.110.12 (mdpmails02.paris.fr)

**X-Ovh-Local:** 213.186.33.29 (mx1.ovh.net)

X-Spam-Check: DONE U 0.5/N

**X-Antivirus:** avast! (VPS 110125-0, 25/01/2011), Inbound message

X-Antivirus-Status: Clean

Bonjour Monsieur COLA,

J'accuse volontiers réception, des relevés de compteurs d'eau individuels transmis par Proxiserve les 07mai 2010 et 16 septembre 2010, correspondant aux consommations des périodes 29/12/2009 au 03/05/2010 et 03/05/2010 au 05/08/2010. Vous noterez que le second relevé fait apparaître l'absence de pose de 15 compteurs d'eau individuels, situation que nous souhaitons voir résolue depuis le départ et qui pose la question de la facturation. J'ajoute qu'il manque encore également les relevés du second semestre 2010. Concernant les informations non renseignées pour cause de « non-transmission », si cela est juridiquement possible, je vous propose de leur imputer une consommation théorique identique à celle de la période précédente, qui sera ensuite consolidée par le relevé suivant.

1 sur 3

D'autre part, les documents transmis ne concernant que les consommations des résidents, **nous ne disposons** d'aucune information concernant les consommations d'eau des parties communes (présomption d'alimentation en direct du parking Logistransport et fuites d'eau signalées du 15/11/10 au 01/12/10 en sous sol du bâtiment B3). Je vous précise également que nous ne disposons d'absolument aucune information concernant les consommations électriques des parties privatives comme communes.

Ensuite, je relève les points sur lesquels **nous restons dans l'attente de réponse de votre part**, comme vous l'indiquez dans votre mail :

- Transmission d'une copie du rapport d'expertise odeurs concernant les nuisances constatées du restaurant La famille de Lily, pour lequel Monsieur MAZALAIGUE (au 2<sup>ème</sup> étage) et les résidents du 1<sup>er</sup> étage confirment qu'elles perdurent, malgré les interventions qui auraient pu être faites dans le restaurant. Aussi je vous confirme que nous maintenons notre demande d'assignation à leur encontre sur les deux points : odeurs et mur porteur de la résidence.
- Copie des quitus des levées de réserves de parties communes de chaque bâtiment.
- **Projet de convention avec Logistransport**. Nous regrettons l'absence de réponse de leur part aux relances que vous nous indiquez avoir faites. Nous attendons avec impatience votre projet de convention pour pourvoir l'étudier.
- Note aux résidents concernant le report du boxage. Sur ce point la Mairie me précise qu'elle ne gère pas la conformité incendie des résidences privées et que le marquage au sol+ bateau à faire réaliser au droit de l'entrée du mail Claude Berri pourrait l'être très rapidement : sur « simple demande de votre syndic » auprès des services techniques de la ville.

Par ailleurs, nous regrettons que certains points restent encore sans réponse de votre part :

- Concernant les « mauvais payeurs » de charges, je vous confirme (avoir vérifier avec l'ensemble des membres du CS présents au rendez-vous du 26/11/2010) que vous ne nous avez remis aucune liste, ni information sur les procédures déjà engagées et celles restant à mettre en œuvre pour le recouvrement de ces charges. (en attente depuis le 27/10/2010)
- Proposition technique pour **éventuel aménagement d'évacuation complémentaire** (en attente depuis le 15/11/2010).
- **Livraison des 5 vitrines supplémentaires**, à nos frais, en vue de les installer en face des ascenseurs pour faciliter l'information des résidents (en attente depuis le 27/10/2010)
- Fourniture de la clé du local ex-Bouygues situé entre le restaurant la famille de Lilly et l'entrée du parking.
  (en attente depuis le 27/10/2010). Sur ce point, les choses sont claires s'il appartient à la copropriété (puisque nous l'avons réceptionné), cette dernière doit en avoir la jouissance et donc la clé.
- Manque toujours 2 pass vigik « pass-partout » pour des membres du CS. Conformément à notre échange du 26/11/10 dernier lors duquel je vous avais « autorisé » (selon la formule consacrée) à engager la dépense correspondante à l'achat de 10 pass vigik « passe-partout » supplémentaires. (en attente depuis le 26/11/2010).
- Copie du carnet d'entretien de la résidence (cf rdv du 26/11/2010 et mail du 01/12/2010).
- **Devis barrière d'accès jardin A et B** (cf devis n°1 dans la lettre AR du 09/10/2010).
- **Devis potelet ou garde coprs** (cf devis n°2 dans la lettre AR du 09/10/2010).
- Devis changement annuel de l'ensemble des codes d'accès portes-rues de la résidence (cf devis n°3 dans la lettre AR du 09/10/2010).
- Devis ajouts des noms pour les résidents (cf devis n°4 dans la lettre AR du 09/10/2010).
- **Devis plaques métalliques sur portes des locaux vélos+ sur accès parking** (en attente depuis le 27/10/2010 et rappelé en devis n°5 dans le lettre du 09/12/2010)
- Devis sur le changement de barillet de ces même portes (pour faire un tour de clé et non plus comme à ce jour un simple retrait de la gâche de la serrure) (en attente depuis le 27/10/2010 et rappelé en devis n°6 dans le lettre du 09/12/2010)

Enfin, nous publierons comme vous le souhaitez votre mail. Néanmoins permettez-moi de vous rappeler que c'est l'absence de réponse de votre part qui a conduit le conseil syndical à envisager la transmission à Mme AMARA des informations concernant le manque de suivi manifeste dont notre résidence faisait l'objet.

Je peux comprendre que la société Gérer soit en restructuration, que vous ayez changé de système informatique, que des gens soient en congé, malades ou remplacés, c'est normal. Mais ce qui l'est moins en revanche c'est que les résidents (qui nous ont élus pour faire ce travail de suivi à vos côtés) soient abandonnés et que nous ayons le sentiment qu'aucun sujet n'ait avancé durant tout ce temps. De deux choses l'une, soit le travail demandé a été fait (même si votre mail dit le contraire) dans ce cas la facturation de notre contrat reste justifiée il ne manquerait alors plus que la transmission d'information au conseil syndical c'est pas bien mais les dossiers avancent tout de même et c'est bien là l'essentiel; soit (comme votre mail le précise) les assignations n'ont pas été faites, les relevés des compteurs individuels

2 sur 3

d'eau transmis sont incomplets et parcellaire,....+cf les 12 points de la liste plus haut, dans ce cas vous comprendrez que l'ensemble des résidents ont un sérieux problème !

Restant dans l'attente des avancées sur les sujets ici rappelés

Jérémie JOURDAIN Président du conseil syndical De la résidence Les rives du canal

3 sur 3